



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan académique de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire

JUIN - DÉCEMBRE 2020



Dans le contexte de crise sanitaire sans précédent que traverse notre pays et en dépit du travail remarquable des équipes qui partout dans l'académie se sont engagées pour maintenir une **continuité pédagogique** de qualité accessible au plus grand nombre, certains élèves se sont pour des raisons diverses éloignés de l'École.

Les élèves des établissements des zones prioritaires ont bénéficié d'une vigilance accrue afin de maintenir le lien avec l'école, un lien qui a pu notamment être rompu par la fracture numérique. La **lutte contre les inégalités sociales et scolaires** reste, dans le cadre de la continuité pédagogique, un enjeu majeur pour la réussite de tous les élèves.

Alors que les écoles et les établissements ont rouvert leurs portes, **inciter ces jeunes en fragilité scolaire à revenir en classe sans délai est un défi** qu'il nous faut relever sans attendre pour que la rentrée 2020 – une rentrée qui ne ressemblera à aucune autre - ne laisse aucun élève au bord du chemin.



1. Fin de l'année scolaire : retour en classe et continuité

Au sein des écoles et des établissements scolaires :

- **Repérer les élèves décrocheurs**

À partir du bilan de la continuité pédagogique, à l'école, au collège ou au lycée, les enseignants ont pu repérer les élèves en situation de décrochage et en identifier les facteurs : fragilités des apprentissages pré-confinement, démobilisation, difficultés matérielles, situations familiales difficiles...

- **Contacter les élèves et leur famille d'une façon adaptée à l'âge de l'élève :**

- maintenir un lien régulier avec les familles,
- communiquer sur le protocole sanitaire et rassurer,
- expliquer l'organisation pédagogique et les activités proposées,
- expliciter les objectifs pédagogiques de cette fin d'année scolaire,
- soutenir et accompagner individuellement les élèves fragilisés pour les encourager.

Dans le 1er degré :

Le directeur et/ou l'enseignant, peuvent proposer un rendez-vous aux parents d'élèves en risque de décrochage n'ayant pas repris le chemin de l'école pour qu'ils puissent constater les conditions de reprises.

Dans le 2nd degré :

Tous les acteurs peuvent être mobilisés selon le profil de l'élève ou la situation : chef d'établissement, enseignant, fédérations de parents d'élèves, CPE, AED, psychologue de l'éducation nationale, personnels de service social ou de santé...

- **Accompagner le retour en classe :**

- accueillir l'élève, l'écouter et analyser ses attentes,
- favoriser son expression personnelle afin de lui redonner confiance,
- valoriser sa démarche de retour à l'école,
- identifier ses besoins par un temps individuel de diagnostic ciblé,
- proposer des activités différenciées répondant à des besoins ciblés,
- renforcer l'accompagnement à l'orientation dans le 2nd degré,
- réinvestir les dispositifs d'accompagnement : AP et devoirs faits au collège.

Dans le 1er degré :

Les équipes s'appuient sur l'expertise des conseillers pédagogiques et sur le pôle ressource de circonscription pour construire le plan d'aide proposé à chacun, diversifier les approches pour raccrocher les élèves repérés en fragilité.

Post 3e et post 2nde :

Aux paliers d'orientation post-3e et post-2nde, l'accompagnement des professeurs principaux et des psychologues de l'Education nationale doit être renforcé afin de permettre aux élèves de se projeter sur la rentrée scolaire prochaine.



Des dispositifs sont spécifiques au 2nd degré :

- **Réunir le groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) :**

- analyser la problématique de chaque élève,
- proposer une solution d'accompagnement,
- nommer un référent chargé du suivi (enseignant, conseiller principal d'éducation, psychologue de l'éducation nationale, coordonnateur de la MLDS...).

Au sein de la zone d'animation pédagogique (ZAP) :

- **Mobiliser le réseau FOQUALE** (chefs d'établissement, directeurs de SEGPA, directeurs de CIO) :
 - analyser les besoins,
 - mutualiser les expériences,
 - recenser les solutions disponibles.
- **Contacteur la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)** pour les élèves âgés de plus de 16 ans et sans qualification (recherche de solution avec les acteurs locaux dont le réseau FOQUALE) :
 - signaler tout élève avec lequel le contact est rompu sans délai, de manière à anticiper l'accompagnement en amont du recensement par le système interministériel d'échange d'informations (SIEI).

2. Des vacances apprenantes : inciter à la découverte

Parce que, dans la crise inédite que nous traversons, l'été 2020 ne sera pas « ordinaire », l'opération « Vacances apprenantes », d'une ampleur inédite, a été conçue pour que les enfants qui ont pu être fragilisés s'amuse, se cultivent et continuent à apprendre. Elle répond à deux objectifs principaux :

> **Un objectif pédagogique** en luttant contre les retards qui ont pu s'accumuler pendant la période de confinement et les risques de décrochage,

> **Un objectif social** en permettant à tous les enfants de vivre des moments enrichissants pendant leur été.

Ouvert au 1er comme au 2nd degré, « Vacances apprenantes » s'incarne au travers de plusieurs dispositifs :

- **École ouverte** : ouverture des écoles, collèges et lycées – en particulier les lycées professionnels – pour proposer aux enfants durant l'été, du renforcement scolaire le matin et des activités culturelles ou sportives l'après-midi. Auparavant limité aux quartiers prioritaires de la ville, le dispositif est étendu à tous les territoires,
- **École ouverte buissonnière** : possibilité offerte aux enfants d'aller dans des Écoles ouvertes à la campagne ou en zone littorale à la découverte de la nature et du patrimoine local, ou de partir en mini-camps sous tente avec son École ouverte.
- **Colonies apprenantes** : les collectivités territoriales pourront proposer aux enfants un départ en « colonies de vacances apprenantes » labellisées par l'État. Ces colonies offriront des activités ludiques et pédagogiques qui leur permettront de renforcer savoirs et compétences dans la perspective de la rentrée prochaine.
- **Accueils de loisirs apprenants** : mise à disposition gratuite et sur demande début juillet, pour tous les accueils de loisirs, de parcours pédagogiques en ligne du CNED, du CP à la terminale. Une attention particulière sera portée aux territoires et publics les plus fragiles.



Signalé : le rôle du directeur d'école ou du chef d'établissement est crucial pour susciter chez les élèves de l'intérêt et des candidatures et ainsi offrir à un nombre maximum de jeunes la chance de bénéficier de ces dispositifs.

3. Retour en classe en septembre 2020 : persévérer

- **Etablir une continuité entre le mois de juin et le mois de septembre**
 - évaluer la motivation et les acquis des élèves,
 - définir des objectifs et des projets favorisant une bonne adaptation des élèves aux différents niveaux des classes qu'ils rejoignent.
- **Poursuivre le suivi personnalisé des élèves identifiés en décrochage scolaire ou en risque l'année précédente**
 - assurer la continuité dans l'établissement,
 - renforcer la liaison collège-lycée.
- **Proposer un entretien de situation à tout élève sans solution de formation associant le psychologue de l'éducation nationale et le coordonnateur de la MLDS**
 - évaluer les besoins,
 - accompagner vers un parcours de formation sous statut scolaire ou non,
 - informer les parents de la mise en œuvre d'une obligation de formation pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans à la rentrée 2020.
- **Organiser un temps d'intégration pour l'accueil de tous les élèves en établissement scolaire**
 - prévoir des espaces de paroles,
 - faire un point de motivation,
 - positionner les élèves au regard de leur formation.
- **L'élève qui se serait manifestement trompé dans son choix d'orientation pourra bénéficier d'un parcours personnalisé.** Il sera accompagné dans sa réflexion et dans la définition de ses choix afin qu'il puisse, sous réserve de places disponibles, changer d'orientation jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Dans les lycées professionnels

Organiser en lycée professionnel une période spécifique d'accueil et d'intégration :

- expliciter les attentes des équipes pédagogiques,
- consolider le projet de l'élève : contribuer notamment par des travaux pratiques, à une projection dans le métier,
- prendre connaissance des élèves, de leurs acquis et de leur motivation afin de construire ou affiner le projet pédagogique de l'équipe,
- permettre la réversibilité du choix pour sécuriser le parcours.

Contact : ce.mlds@ac-bordeaux.fr

